

suffrage et sauront l'exercer avec dignité, ce sont bien les parentes de nos soldats d'outre-mer. Les membres du Parlement en ont la preuve presque chaque jour. Cette allusion de l'honorable député m'a fait songer à une femme de mon village dont le mari est malheureusement interné dans une maison de santé. Elle avait pour unique soutien un jeune homme, beau gars possédant une bonne instruction. Il partit au front et fut tué à l'ennemi. Cette femme est-elle digne d'exercer le droit de suffrage? Où est-il le membre de la Chambre qui oserait insinuer que cette femme n'a autre chose à faire que de toucher la pension que lui sert le Gouvernement? De la part du représentant d'une circonscription importante, c'est une honte que de venir débiter de tels propos à la Chambre. Pareil langage est peu en harmonie avec la dignité du Parlement.

Je pourrais citer une multitude d'autres exemples semblables. J'ai reçu aujourd'hui même d'un ministre du culte presbytérien de mon comté une lettre qui m'apprend qu'un couple âgé demeurant dans la partie occidentale de la circonscription vient de perdre son fils unique à la guerre. Les femmes de cette catégorie ont certainement droit à plus d'égards que les autres. Les femmes canadiennes, j'en suis persuadé, ne trouveront pas mauvais, elles s'enorgueilleront plutôt de ce que l'on accorde le droit de suffrage aux parentes de nos combattants d'outre-mer.

Nos adversaires ne s'accordent pas toujours entre eux, et si je fais allusion à leurs dissensions, ce sera sans intention malveillante. La loi du service militaire a fait se ranger avec nous vingt-sept députés libéraux. Le représentant de Renfrew-Sud (M. Graham) a dit ce soir que lorsqu'il vota pour le service obligatoire il le fit avec l'assentiment de son chef. . .

M. CARVELL: Et l'on nous en remercie bien ce soir, n'est-ce pas?

M. LALOR: Ceux qui ont voté comme lui l'ont fait en toute sincérité, et leurs électeurs leur en seront grés. . .

M. CARVELL: En tout cas, le parti tory ne nous en tient guère compte.

M. LALOR: Vingt-sept députés libéraux ont appuyé le Gouvernement sur la question du service militaire. A ceux-là je rends hommage, et le peuple leur saura gré d'avoir voté selon les dictées de leur conscience; leur attitude ne leur a pas été inspirée par la crainte de perdre des suffrages. Ils ont agi avec bonne foi, considérant que cette loi était nécessaire et que la politique du Gouverne-

ment canadien doit tendre à nous assurer la victoire.

M. MEDERIC MARTIN: A notre avis, le sentiment populaire était hostile au service obligatoire, et il l'est en réalité; vous le constaterez à la prochaine élection.

M. LALOR: Nous le constaterons à la prochaine élection, dit l'honorable député. . .

M. MEDERIC MARTIN: Inévitablement.

M. LALOR: La province de Québec, nous nous y attendons bien, élira un assez grand nombre de députés libéraux. . .

M. MEDERIC MARTIN: Je n'en serai pas, car j'ai décidé de ne plus me porter candidat.

M. LALOR: Mais la représentation libérale des autres provinces sera fort mince au lendemain de l'élection. Que le maire de Montréal (M. Martin) me permette de lui faire une observation: rien n'a plus profondément affligé la population canadienne que les émeutes et les réunions hostiles au service obligatoire dans la province de Québec. . . .

M. MEDERIC MARTIN: Ce que l'honorable député dit là n'est pas vrai; il ne lit pas les journaux.

Des DEPUTES: A l'ordre! à l'ordre!

M. MEDERIC MARTIN: Je m'emploie de mon mieux. . .

Des DEPUTES: A l'ordre! à l'ordre!

M. L'ORATEUR: Silence.

M. MEDERIC MARTIN: . . . à mettre fin à ces assemblées hostiles au service obligatoire. L'honorable député parle sans savoir. . .

M. L'ORATEUR: Je devrai rappeler à l'ordre avec inscription au procès-verbal tout député qui ne reprendra pas son siège quand je me lèverai. Ce n'est qu'avec sa permission que l'on peut interrompre le député qui a la parole.

M. LALOR: Je ne jette aucun blâme sur le maire de Montréal, et ne fais pas d'insinuation à son endroit; mais à titre de maire de la ville il est tenu de faire observer la loi. . . .

M. MEDERIC MARTIN: Et il sera de nouveau réélu maire.

M. LALOR: A titre de maire il est tenu de faire respecter la loi. Il sait si on l'observe ou si on la méprise; il ne se passe pas de jour qu'il ne soit question d'émeutes dans les journaux. Nous avons entendu parler d'assemblées hostiles au service obligatoire et auxquelles assistent des milliers de ses compatriotes canadiens français. . .